



MOISSON SUD-OUEST

Tirage Moisson Sud-Ouest 2025

RÈGLEMENTS OFFICIELS

Titulaire:	Moisson Sud-Ouest
Type de Tirage	Tirage à prix fixe
Nombre de billets imprimés:	3000
Billets numérotés:	0001 à 3000
Coût du billet:	20\$ (prix unitaire)
N° de licence RACJ :	L-01970

VENTE DES BILLETS :

1. La période de mise en vente des billets commence le 11 juillet 2025.
2. La fermeture des ventes de billets pour le tirage est le 25 octobre 2025, minuit.
3. Le tirage aura lieu dans les bureaux de Moisson Sud-Ouest le 30 octobre 2025, à 12h 30, au moyen d'une pige.

RÉCLAMATION DES PRIX:

4. La banque alimentaire Moisson Sud-Ouest communiquera avec les gagnants par téléphone dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage, ou par courriel, le cas échéant.
5. Les gagnants doivent communiquer avec Moisson Sud-Ouest pour réclamer leur prix au plus tard le 30 novembre 2025, avant 16 :00.
6. Les prix non réclamés dans les délais prescrits deviendront la propriété de Moisson Sud-Ouest, et cette dernière est libre d'en disposer comme bon lui semble.
7. Les prix sont transférables, mais non-échangeables et non-monnayables. Les gagnants devront les accepter tels quels.
8. Les gagnants seront mis en contact avec Voyages Gendron afin de réserver leur voyage. Les gagnants et leur invité doivent consentir à recevoir les communications de Voyages Gendron pour les fins de la réservation et du voyage.



DESCRIPTION DES PRIX:

9. La liste des prix est comme suit :

# de lot	Description des prix – Tirage 2025	Valeur des prix Incluant les taxes
1	Voyage au Club Med. Un (1) séjour pour deux (2) adultes, nommément le gagnant et un (1) invité, dans l'un des hébergements Club Med suivants : Club Med La Caravelle en Guadeloupe ou Club Med Les Boucaniers en Martinique. 8 jours, 7 nuits, vol, tout compris.	7000,00\$
2	Voyage à Toronto et Niagara. Un (1) séjour pour deux (2) adultes, nommément le gagnant et un (1) invité. 3 jours, 2 nuits, transport en autocar, 2 repas	1370,00\$
3	Crédit voyage chez Voyages Gendron	1000,00\$

CONDITIONS GÉNÉRALES

10. Les billets sont achetés en nom personnel uniquement.
11. Billets. Les prix seront tirés au sort à l'inverse de l'ordre inscrit sur les billets. L'achat des billets est final et non remboursable. Le paiement de billets par chèque n'est pas accepté. Dans tous les cas, les billets seront considérés comme la propriété de Moisson Sud-Ouest jusqu'à la réception du paiement final.
12. Conflit. Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Conseil d'administration de Moisson Sud-Ouest qui demandera au besoin un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision finale.
13. L'achat d'un billet ne donne pas droit à un reçu aux fins de l'impôt.
14. Moisson Sud-Ouest ou ses représentants se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle tente de participer au présent tirage en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex.: usage frauduleux d'un billet de tirage). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.



- 15.** Les participants et les détenteurs de billets gagnants dégagent de toute responsabilité Moisson Sud-Ouest et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants, pour tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation, de l'utilisation du prix, de sa participation ou tentative de participation au tirage.
- 16.** En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 17.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le formulaire de la partie détachable du billet. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix. Si un billet est acheté collectivement par plus d'une personne, les acheteurs participants doivent définir sur le formulaire de la partie détachable du billet le nom de la personne qui recevra le prix individuellement. Les participants du groupe pourront ensuite convenir ensemble du partage du prix entre eux.
- 18.** Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus. L'achat d'un billet au nom d'une personne mineure est interdit.
- 19.** Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au tirage : les employés de Moisson Sud-Ouest, leur conjoint(e) et leur(s) enfant(s); les membres du conseil d'administration de Moisson Sud-Ouest, leur conjoint(e) et leur(s) enfant(s); les employés de Voyages Gendron, leur conjoint(e) et leur(s) enfant(s); les employés de Club Med, leur conjoint(e) et leur(s) enfant(s).